UFAP
UNSa Justice
CP LE HAVRE

Compte-rendu

Audience DI du 11 juin 2025

LE HAVRE, le 13 juin 2025,

Suite aux différentes alertes de l'**UFAP UNSa Justice** concernant la situation de l'établissement, le directeur interrégional (DI) a demandé à rencontrer les organisations syndicales représentatives du Centre Pénitentiaire du Havre.

L'**UFAP UNSa Justice**, syndicat majoritaire de l'établissement et **FO Justice** étaient donc conviés à cette audience pour porter la voix des personnels et faire des propositions pour améliorer la situation.

En organisation syndicale responsable, seule l'**UFAP UNSa Justice** était présente à cet entretien pour défendre la cause des personnels.

Fait notable : le DI a lui-même déploré l'absence de la responsable RH, non conviée à cette réunion pourtant essentielle.

État des lieux : un constat sans surprise

Le DI a commencé par faire un état des lieux des effectifs de l'établissement concernant les surveillants. Il reconnaît un manque d'effectifs et un absentéisme, impactant fortement le fonctionnement quotidien de l'établissement. Il souligne néanmoins un taux de couverture de 93 %, légèrement au-dessus de la moyenne régionale (90%).

Nous avons rappelé que le manque d'effectifs reste une priorité pour **UFAP UNSa Justice**, qui saisit régulièrement l'administration sur cette question pour tous les corps : personnels de surveillance, administratifs, mais aussi pour les personnels techniques, où l'absence d'un assistant de prévention à temps plein fait défaut à la structure.

C'est de cet engagement que notre organisation a récemment réussi à obtenir 2 stagiaires de la 220ème promotion de surveillants, alors que nous ne devions pas en avoir. Nous avons aussi obtenu un poste de brigadier-chef sur la campagne de mobilité et un poste en sortie d'école.

S’agissant des personnels administratifs, la charge de travail est de plus en plus conséquente par le manque de directives claires et de soutien.

L’épuisement se fait ressentir de plus en plus, et, à tous les niveaux.

Une gestion calamiteuse depuis un an

Au-delà des effectifs, nous avons fermement dénoncé la gestion défaillante de l’établissement. Absence d’anticipation, décisions tardives, climat délétère : les personnels, tous corps confondus, ne se sentent ni écoutés, ni respectés.

Nous avons remis au DI « un mois de feuilles de service » des personnels de surveillance, pour illustrer les difficultés sécuritaires quotidiennes des agents, avec des trous de plus en plus nombreux sur les plannings.

L’absence de prises de décisions du chef d’établissement entraine tous les personnels de tous corps et tous grades dans une situation délétère.

En effet, un fossé s’est créé entre le CE et ses personnels, tant ils ne se sentent pas considérés.

Nous avons aussi pointé l’absence de mise à jour de la note de service sur la répartition des compétences, malgré l’arrivée d’une DSP en janvier et d’une Attachée d’Administration en avril 2025.

Mesures correctives :

Face à notre détermination, des mesures seront prises :

- Mise en place de réunions de synthèse avec les personnels, afin de les impliquer davantage dans la vie de l’établissement. Pour l’**UFAP UNSa Justice**, *Il est important que les personnels soient acteurs de leur avenir, surtout dans la situation difficile que nous traversons.*

- Nous avons aussi demandé une implication renforcée et assidue du chef de détention et de son adjointe, la mise en place de réunions avec leurs cadres de détention et hors détention, ainsi que les encadrants, afin que certains sujets soient discutés en direct, bien en amont et en bons professionnels. Ces derniers doivent être acteurs de toutes les prises de décisions les concernant. **Nous avons mis en avant qu’un écart s’était aussi creusé à ce niveau-là. *Il est bon de ne pas oublier d’où l’on vient.***

- Le DI a explicitement dit au chef de détention qu'il n'était pas admissible que des feuilles de services soient aussi clairsemés. Ordre a été donné de passer des consignes à ce sujet, afin que les personnels retrouvent un cadre de travail plus sécuritaire.

- ***Conformément à la mesure 33 du protocole d'accord du 13 juin 2024, l'UFAP UNSa Justice avait demandé une mise à plat du service.*** En plus de la réunion sur le service prévue le **17 juin 2025**, le DI a donné consigne au Délégué Interrégional à l'Organisation des Services (DIOS) de se rendre à l'établissement le **19 juin 2025**, afin de procéder à un audit et voir quelles solutions peuvent être mises en place au niveau du service, afin que les personnels puissent enfin concilier vie privée et vie professionnelle.

- Nous avons exigé des prises de décisions plus réactives du CE, afin de ne plus se retrouver constamment dans la réaction comme c'est le cas depuis maintenant un an.

  Il s'est engagé, devant le DI de reprendre en main l'établissement. Pour l'**UFAP UNSa Justice**, sa responsabilité est grande dans la situation actuelle. Nous allons travailler sur tous les sujets, tout en avançant vos propositions, avec, toujours comme seul objectif, **améliorer vos conditions de travail, à tous.**

- ***Enfin, le directeur interrégional a suggéré au CE que le poste de Directeur des Ressources Humaines soit de la compétence d'un DSP.***

Un échange franc et direct :

Le ton est monté durant cette audience, car nous avons porté avec fermeté et sincérité les souffrances et les attentes des personnels.

L'**UFAP UNSa Justice** continuera à se battre sans relâche pour l'amélioration de vos conditions de travail, avec professionnalisme, constance et responsabilité.

Nous serons toujours au rendez-vous dès qu'il s'agira de faire remonter vos revendications et défendre vos intérêts.

Les représentants **UFAP UNSa Justice**